

La Communauté de communes du Minervois au Caroux vous **accompagne** dans vos démarches et vos projets, que vous soyez en activité, en création, ou souhaitant transmettre votre activité.

2 AIDES 1 CONTACT

AIDE AUX COMMERCES, ARTISANAT ET SERVICES DE PROXIMITÉ

La Communauté de communes a créé ce dispositif, comme un «coup de pouce» à l'investissement, pour améliorer votre outil de travail. Le but est de maintenir les activités en place, d'encourager leur développement et d'appuyer les entrepreneurs qui s'installent. Il s'agit aussi de favoriser les circuits courts notamment en matière de produits agroalimentaires

Votre entreprise peut bénéficier d'une subvention d'investissement de la Communauté de communes, pouvant aller jusqu'à 5 000€.

https://www.cc-minervois-caroux.fr/iso_album/reglement_aide_eco_cdcmc2024.pdf

AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

La Communauté de communes a mis en place ce dispositif dès 2022. Elle peut apporter un soutien financier à votre projet d'investissement immobilier : création d'un bâtiment, acquisition, extension, rénovation...

L'aide de la Communauté de communes peut atteindre 10 000€.

https://www.cc-minervois-caroux.fr/iso_album/reglement_aide_immo_cdcmc2024.pdf

Vérifiez votre éligibilité auprès du service.

Contactez le **DÉVELOPPEUR ÉCONOMIQUE**

de la Communauté de communes



Pierre JOINT

07 57 07 83 82

dev-eco@cdcmc.fr